



Info Abonnés Réseau de chaleur YGéo

Mesdames, Messieurs,

En raison de la hausse exceptionnelle du prix des énergies fossiles ces derniers mois, nous tenions à vous informer sur votre facture énergétique.

La part majoritaire de la géothermie permet de limiter la hausse du prix de la facture globale

La production de chaleur du réseau YGéo est issue à plus de 60% d'une énergie renouvelable, en l'occurrence, la géothermie. La part restante de la production de chaleur provient des chaudières d'appoint au gaz naturel, énergie fossile indexée sur le « Point d'Echange Gaz » (PEG) : valeur marché de la molécule gaz subissant actuellement des hausses très importantes. Pour votre information, en janvier 2021 la valeur du PEG était à **16,22 €/MWh**, contre **115,22 €/MWh** en janvier 2022.

Dans ce contexte d'envolée du prix du gaz, vous comprendrez que la part majoritaire de géothermie permet de limiter l'impact sur le prix de votre facture énergétique. En effet, la géothermie permet de limiter, en moyenne, à **170 €TTC/logement existant*** la hausse de factures entre 2020 et 2021. Par comparaison, les logements similaires, alimentés au gaz collectif ont subi une augmentation de **370 €TTC/logement existant***. Cette hausse est d'autant plus importante en raison de la rigueur climatique de l'année 2021.

* hypothèses de calculs basées sur la consommation et la puissance moyenne 2020 des logements existants du réseau de chaleur.

Votre facture YGéo se décompose en deux parties :

1/La consommation (R1) (Env. 25% de la facture)

- Coût de l'énergie utilisée pour assurer la fourniture d'un MWh de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire
- Part variable en fonction de la consommation (MWh)



2/L'abonnement (R2) (Env. 75% de la facture)

- Entretien, renouvellement et financement du réseau et de ses équipements
- Part fixe contractuelle calculée en Unité de Répartition Forfaitaire (URF)

La part abonnement (R2) permet une plus grande maîtrise de votre facture sur le long terme

La part des énergies renouvelables utilisée pour YGéo étant supérieure à 60%, elle vous permet de bénéficier d'un taux de TVA réduit à 5,5% sur votre facture (appliquée sur la part Consommation et la part Abonnement).

Bien qu'utilisant majoritairement la géothermie et compte tenu des tensions importantes sur le marché des énergies fossiles, YGéo vous invite donc à adapter vos prévisions de charges de chauffage dans les mois à venir et à relayer cette information auprès de vos locataires et copropriétaires.

Au nom de toute l'équipe YGéo, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.